

ANNEXE 1

POUR RAPPEL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 septembre 2019

Rappel de l'ordre du jour :

- Décision concernant la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)
- Questions diverses

Aucune observation n'étant formulée concernant le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et précise qu'il y aura lieu d'ajouter à l'ordre du jour l'encaissement d'un don.

Il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à la mémoire du Président Jacques CHIRAC.

Quant aux questions diverses, il propose de les lister pour pouvoir les étudier lors d'une prochaine séance car il devra lever la séance de ce soir au plus tard à 18 h 30 parce qu'il doit se rendre à un conseil communautaire à 19 h, à la CCPE à Estrées Saint Denis.

...

Questions diverses

Monsieur le Maire prend note des sujets évoqués ci-dessous, pour pouvoir y apporter une réponse lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- Monsieur Philip MICHEL fait part de sa grande déception lorsqu'il a appris que 2 nouveaux professeurs de musique avaient été recrutés sans concertation pour la rentrée de septembre 2019, d'autant plus qu'un groupe de travail a été créé, en son temps, afin d'essayer de trouver des solutions pour réduire le déficit que représente l'école municipale de musique qui serait selon lui, de 600 000 euros pour les six années du mandat électif actuel.

MA REPONSE

1) Je commencerai par dire qu'en ce qui me concerne je ne chercherai pas à lancer de polémiques mais que toutefois quelques éléments méritent d'être rappelés.

Mon bureau est ouvert à tout à chacun du lundi matin au samedi midi (exceptés les mercredi et samedi après midi ainsi que le dimanche). Chacun peut venir me rencontrer et poser toutes les questions s'il le désire. Les adjoints, en particulier, sont amenés à venir couramment pour l'organisation de leur délégation, et de même qu'il y a pour ces mêmes adjoints des réunions dites « d'adjoints » auxquelles ils sont invités à participer à des horaires bien définies et rappelées par un SMS que j'envoie d'avance.

2) Concernant les employés communaux, je soulignerai qu'ils sont tous et j'insiste sur le **TOUS**, soumis au devoir de réserve et ne doivent répondre à aucune demande sans l'accord explicite du maire (Règlement intérieur). C'est pourquoi il n'a pas été répondu à la question de Mr MICHEL par une secrétaire.

3) Chacun connaît le « problème » du statut des enseignants de musique de Chevrières (et d'ailleurs) d'une part, et en l'occurrence il n'y a pas eu d'embauche mais des remplacements.

Mme A. CHALLEAT professeure titulaire (en détachement sur Paris) est remplacée temporairement par Mme E DOSSUS pour la flûte traversière et par Mathilde Nogay pour la formation musicale.

On parle ici de salaires bruts :

Salaire Aude 2136 euros/ Salaire E. Dossus 820.12 euros +

Mr M. FOSSE directeur et enseignant de saxo est remplacé par Mr Y LEITE pour le saxo

Salaire Michel 1355 euros/ Salaire 537.3 euros + 588.57euros(heures supp de direction Isabelle) soit 1125.87 euros (-210 euros)

La direction est assurée par Mme SENT professeure titulaire sous forme d'heures supplémentaires qui vont nécessiter un changement à voter prochainement.

Mr WATTINCOURT enseignant de violoncelle remplacé par Mme K RENARD.

Salaire Mr Wattincourt 226.27euros/ Salaire Mme Renard 339.35euros (+113 euros)

Si on n'avait pas remplacé les professeurs de flûte traversière et de saxo, qu'aurait-on fait des élèves concernés ? De plus, ce sont des instruments indispensables à la vie l'Harmonie municipale (dont la qualité est reconnue autour de Chevrières et plus encore). Il y a 48 musiciens à l'Harmonie, 13 seulement habitent Chevrières, 31 sont ou ont été élèves à l'école de musique. La survie de l'Harmonie dépend de l'école de musique et inversement.

4) Effectivement, les réunions de travail du groupe d'étude de l'école de musique n'ont pas eu lieu depuis un certain temps et **c'est un tort** ; mais si on cherche bien on trouvera aussi des commissions ou des groupes formels

de travail qui se sont également « volatilisés » dans le temps. Ce n'est pas une excuse mais un constat.

5) Pour finir avec les données chiffrées voici un tableau qui nous donne un aperçu plus précis :

Evolution du nombre d'élèves au cours des dernières années :

2013	12 profs	153 élèves	xxx Ext	xx Chev
2014	12 profs	160 élèves	122 Ext	38 Chev
2015	12 profs	140 élèves	97Ext	43 Chev
2016	10 profs	154 élèves	104 Ext	50 Chev
2017	10 profs	141 élèves	88 Ext	53 Chev
2018	10 profs	153 élèves	108 Ext	45 Chev (Chorale en hausse)
2019	10 profs	157 élèves	112 Ext	45 Chev

Années	Salaires au total	Recettes	Déficit
2013	149089	42806	106283
2014	145811	43050	102761
2015	145121	44235	100886
2016	136849	50750	86099
2017	137441	53391	84050
2018	131512	45740	85772
2019	129636	51360	78276
Cumul	826370	285924	537844 euros

Vous avez une situation à l'heure actuelle qui certes n'est pas ce que chacun souhaiterait. Mais cette situation s'est améliorée au fil des ans et pourra faire l'objet d'une nouvelle étude dans le prochain mandat municipal. N'oubliez pas que cette école est reconnue, que les cours sont de bonne qualité et faits avec sérieux et qu'elle devrait être une fierté pour la commune. Vous savez que j'ai milité au sein de la Communauté de Communes pour que le « problème » des écoles de musique soit pris en compte ou pour le moins

étudié. Cela n'a pas eu l'écho que j'escomptais pourtant ce devra être remis à l'ordre du jour après 2020

Lettre adressée à la CCPE dès 2016

*Monsieur le Président de la Communauté de Communes,
Mesdames, Messieurs, chers Collègues,*

Quelle est la place ou le sens que nous vous donner à la Communauté de Communes (un simple EPCI : établissement public de coopération intercommunale, une structure administrative regroupant des communes ayant choisi de développer plusieurs compétences, comme les transports en commun, l'aménagement du territoire ou la gestion de l'environnement etc...).

Pourquoi devrions-nous envisager d'étudier la création d'une Vocation Culturelle ? Beaucoup d'arguments vont en sa défaveur :

_A quoi cela sert-il ? (Réponse évidente : à rien, on a assez de frais avant de penser à ça !!!!)

_De toute façon ça coûte cher, et ça n'intéresse personne !!!!

_.... et ainsi de suite, vous avez certainement vous aussi de « bons arguments »...LA BAISSSE DES DOTATIONS est très souvent citée.

Comment et pourquoi regarder le CULTUREL avec un autre œil ?

La Culture a un rôle essentiel à jouer en termes de lien social, d'ouverture d'esprit et surtout de volonté d'affirmer dans un monde de plus en plus matérialiste que la CULTURE c'est offrir à ceux qui n'en ont pas les moyens la possibilité de partage d'un domaine que le matérialisme leur interdit.

Une vocation culturelle, c'est vouloir montrer à nos concitoyens que nous savons prendre en compte toutes les aspirations. Une politique culturelle s'appuie sur l'éducation, le social et l'économie. Avant de parler BUDGET, parlons d'abord de **PROJETS** ...Pourquoi et Comment y arriver?

Vos réticences sont légitimes, mais au-delà des restrictions que l'on se pose, ne doit-on pas, quand on a la volonté d'agir pour le bien-être de nos administrés, se poser la question **ET POURQUOI PAS LE CULTUREL !** La culture n'est pas un simple gadget, mais c'est peut-être un vecteur de fierté communautaire, qui fera que l'attention des autres se focalisera sur notre secteur comme étant **un secteur dynamique et audacieux**.

Ce courrier que je me permets de vous adresser, n'est pas destiné à vous choquer, à créer des réactions inutiles et improductives. Non, ce courrier est juste destiné à introduire un débat dont les thèmes pourraient être :

Quel avenir culturel voulons nous proposer à nos concitoyens ?

Quelle politique sociétale voulons-nous développer dans notre Communauté de Communes ?

Merci de m'avoir lu, en souhaitant que nous puissions en reparler au sein de notre assemblée, avec toutes mes cordiales salutations.

Hervé Cosme